

LA LIGUE MONARCHISTE DU CANADA



LA MONARCHIE AU CANADA

*« Je rentre chez nous
au Canada demain! »*



– Elizabeth II, reine du Canada

(au President Reagan, vers la fin d'une visite aux États-Unis, le 5 mars 1983)

**« Je jure que je serai fidèle
et porterai vraie allégeance
à Sa Majesté la reine
Elizabeth II, reine du Canada,
ses héritiers et successeurs.
Ainsi Dieu me soit en aide. »**

– Serment d'allégeance prêté par les officiers de l'État



Après avoir prêté le serment d'office, David Johnston signe la proclamation déclarant qu'il est maintenant Gouverneur général du Canada, représentant de Sa Majesté.

Couverture: Le Duc de Cambridge à Québec en 2011.

La monarchie au Canada

© 2013 La Ligue monarchiste du Canada. Tous droits réservés.

Toutes les photos continuent d'être la propriété de leur propriétaire.
Dans le corps de ce livret, la forme masculine comprend les deux genres.



Elizabeth II, reine du Canada

La reine personnifie le Canada dans toute sa splendeur. Avec ses divers représentants au pays et les membres de la Famille royale canadienne, elle fait la promotion de « tout ce qui est le meilleur et le plus admiré de l'idéal canadien. »



Le Canada a toujours été une monarchie !



Le territoire qui compose le Canada d'aujourd'hui a toujours été dirigé par un officiel héréditaire. Cette forme de gouvernement est née bien avant l'arrivée des colons européens et a toujours assuré un gouvernement fonctionnel au pays.

La plupart des tribus amérindiennes étaient dirigées par un chef – un monarque – assisté par un conseil des braves, ce qui n'est pas sans rappeler les rois français et britanniques au nom desquels l'Amérique du Nord fut conquise et peuplée. Bien entendu, ce n'était pas toutes les tribus qui avaient ce type de gouvernement, mais force est d'admettre que le concept de monarchie n'a jamais été étranger au Canada.

La colonisation française et, par la suite, britannique, a toutefois introduit une conception européenne de la monarchie. Aujourd'hui la monarchie canadienne s'inspire toujours de cet héritage, bien que depuis la Confédération en 1867, elle soit entièrement indépendante.

Tout au long de l'histoire du pays, les Canadiens ont réaffirmé à plusieurs reprises leur attachement à la monarchie. En 1867, les Pères de la Confédération ont choisi de faire de la reine la personnification de la nation canadienne, et la garante de la primauté du droit. Le Statut de Westminster en 1931 a par la suite confirmé l'entière indépendance de la monarchie canadienne vis à vis le Royaume-Uni. Aussi, en 1982, lors du « rappatriement » de la constitution, la monarchie a été solidement ancrée dans la structure du pays. Finalement, depuis le retour au Canada de la reine en 2010, la visite du Duc et de la Duchesse de Cambridge en 2011 et celle du prince de Galles et son épouse en 2012, il est évident que la monarchie toujours maintient une place de choix dans le cœur des Canadiens.

Qu'est-ce qu'une monarchie ?

Le plus simplement du monde, une monarchie est un pays où la souveraineté est personnifiée et exercée au nom du peuple – par un roi ou une reine héréditaire.

La monarchie est un des plus anciens systèmes de gouvernance sur terre. C'est le fruit de plusieurs millénaires d'évolution !

Bien entendu, en plus de quatre siècles, la monarchie au Canada a beaucoup évolué. D'un souverain autoritaire, imposant ses priorités personnelles, et se maintenant au pouvoir par des victoires militaires ou encore en invoquant un droit divin, la monarchie aujourd'hui est devenue constitutionnelle, grâce au soutien populaire. Ses pouvoirs sont soumis à la Constitution et au devoir de souverain de garantir les libertés démocratiques des Canadiens de toutes origines.

Au Canada, la reine est le chef de l'État et le principal symbole d'unité. Plus important encore, elle est la seule détentrice permanente du pouvoir constitutionnel. Bien entendu, le Premier ministre exerce ce pouvoir en son nom, mais en aucun cas est-il le détenteur du pouvoir : il n'en est toujours que le dépositaire temporaire... jusqu'à la prochaine élection !



La Naissance de la monarchie au Canada

Les territoires qui constituent le Canada d'aujourd'hui furent à l'origine des colonies. Une colonie, en bref, est un territoire soumis à un autre pays.

Au Canada, c'est bien connu, nous avons été une colonie française (Nouvelle-France, de 1534 à 1763) et par la suite, une série de colonies britanniques (de 1763 à 1867).

Lorsqu'en 1864 les Pères de la Confédération se rencontrèrent à Charlottetown (Î.-P.-É.), et à Québec en 1865 pour discuter de l'organisation du pays à fonder, ils en sont venus rapidement et unanimement à la conclusion que le Canada serait une monarchie constitutionnelle.

Ce faisant, ils souhaitaient garder le système de gouvernement qui avait été affiné par les épreuves du temps. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique édicte donc que le Canada a « une constitution reposant sur les mêmes principes que celles du Royaume-Uni »

et qu'« À la reine continueront d'être, et sont par la présente, attribués le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada. » Dans la Constitution de 1867, c'est de la reine Victoria dont il est question; maintenant, c'est de la reine Elizabeth.

De plus, depuis 1953, grâce au Premier ministre Louis St. Laurent, le titre de la reine est devenu expressément canadien, manière de réaffirmer encore l'indépendance de la Couronne canadienne :

Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.



Par le passé, la monarchie canadienne s'est beaucoup inspirée des monarchies française et britanniques. Depuis la *Loi constitutionnelle*

de 1982, elle est encore plus clairement et entièrement distincte.

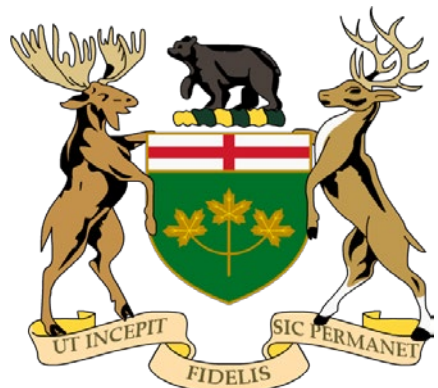
En effet, depuis 1982, la monarchie canadienne est spécialement protégée, affirmant ainsi son rôle central dans l'identité constitutionnelle et politique du pays. Seule l'entière unanimité du Parlement fédéral et des Assemblées des dix provinces pourra désormais modifier la Constitution en ce qui concerne « la charge de Reine. »



Les États-Unis et le Canada : conceptions divergentes de la loyauté

Ci-contre: Les armoiries du Québec, surmonté de la Couronne, le symbole de son souveraineté.

En bas, de gauche à droite: Les armoiries de l'état de New York, avec la Couronne foulée aux pieds de Lady Liberty. Cela montre le rejet américain de la monarchie. En revanche, les armoiries de l'Ontario avec sa devise, «Loyale elle fut, loyale elle demeure».



Le pouvoir au Canada

Au Canada, contrairement au modèle des régimes présidentiels tels que celui des États-Unis et des nombreuses républiques en Amérique latine, en Afrique et en Asie, il existe une nette distinction entre le **chef de l'État** et le **chef du gouvernement**. Le Premier ministre est le chef du gouvernement tandis que la reine est le chef de l'État.

Dans notre système, c'est la monarchie qui possède les pouvoirs suprêmes de l'État et qui est la source de tout pouvoir au pays. Mais puisque nous sommes en démocratie, la reine n'exerce pas le pouvoir. Elle règne, mais ne gouverne pas. Plutôt, elle confie le gouvernement à celui qui possède la confiance du Parlement, celui qui a un mandat populaire donné par les électeurs. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada – le Premier ministre à sa tête – est responsable de faire avancer son programme au Parlement et de dicter la politique du jour, en respect de la primauté du droit dont la reine est toujours l'ultime garante.

Le principal avantage d'une telle division est simple: les politiciens élus pour administrer le pays ne sont jamais détenteurs de la pleine autorité au pays; ils n'en sont que les dépositaires pour une période donnée, et selon diverses contraintes et limites. La Couronne demeure la seule source d'autorité et la seule détentrice du pouvoir. Ce faisant, l'autorité souveraine est en dehors de la joute partisane. Ce faisant, l'essence même du pouvoir au Canada n'est pas l'apanage d'un ou de plusieurs politiciens qui se remplacent l'un l'autre. Il est plutôt une force constante et non partisane, personnifiée par une souveraine et une institution plus à même de rallier et d'unir tous les Canadiens.

Sénateurs, députés fédéraux et provinciaux, ministres, juges, fonctionnaires, militaires et policiers ne prêtent pas leurs serments d'office à un groupe de politiciens ou à une idéologie partisane. Ils portent allégeance à la personnification du pouvoir souverain au Canada:



la Souveraine qui représente également tous les Canadiens, peu importe leur idéologie ou leur préférence partisane.

Pour des raisons analogues, lorsque les Canadiens prêtent serment d'allégeance à la reine, ils prêtent serment à une personne plutôt qu'à un drapeau ou à un document politique.

Les divers symboles d'autorité du Canada

La Couronne étant source d'autorité au Canada, il n'est donc pas étonnant que tous les jours on rencontre partout au pays des symboles de l'autorité royale – ainsi, par exemple, les terrains et les routes publiques sont souvent désignées les « terres/routes de la Couronne. » Également, elle apparaît sur les armoiries de diverses organisations ayant pour mandat d'exercer l'autorité royale. Ainsi nos activités quotidiennes ne manquent pas d'entraîner diverses relations avec la Couronne.



Armoiries de Sa Majesté la Reine du Canada.



La Couronne est le pilier unificateur du gouvernement :

(De gauche à droite): les armoiries de la Gendarmerie royale du Canada, des Forces armées canadiennes, et du Service canadien de renseignements de sécurité.





Le Grand sceau du Canada doit être apposé sur l'ensemble des documents d'État, de façon à les valider. C'est sensiblement comme une signature au bas d'un contrat. Sans signature, il n'y a pas de contrat. Au Canada, sans le Grand sceau, il n'y a pas de proclamation, il n'y a pas de nomination sénatoriale ou ministérielle, ni de juges ni d'officiers dans les Forces armées. Sur le Grand sceau du Canada, la reine du Canada est représentée, puisque c'est elle qui personnifie l'autorité souveraine du pays.

Masse de l'Assemblée législative du Nunavut.



Symbolisant que la reine fait partie du Parlement, la masse du Sénat et des Communes, et de chaque Assemblée législative, est surmontée d'une couronne. Cette couronne assure l'autorité de l'Assemblée.



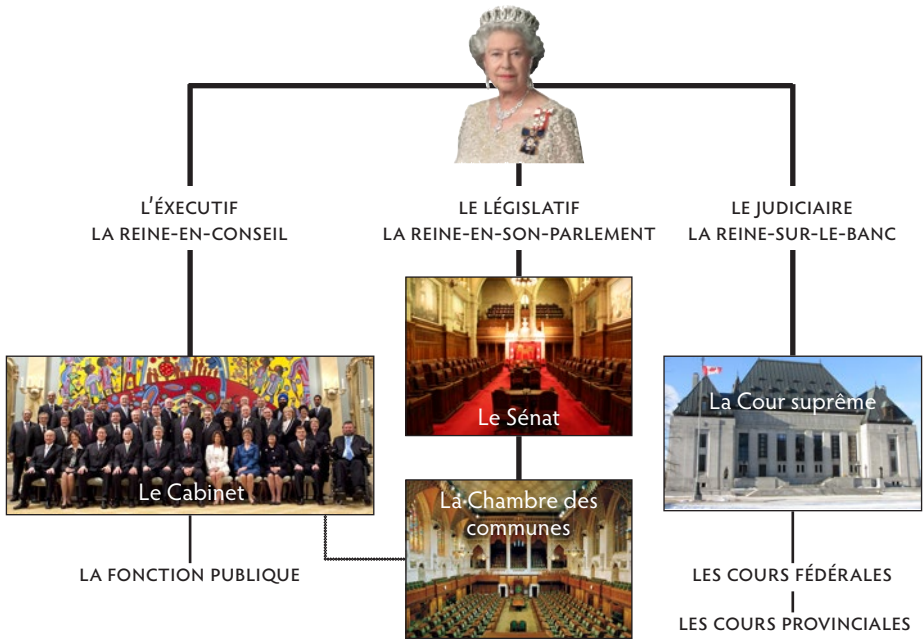
Dès son origine, la monnaie canadienne porte l'effigie du souverain. C'est l'effigie de la reine qui donne à la monnaie sa validité et sa valeur.





La Couronne: la source et l'origine des trois pouvoirs de l'État

Tel que présenté dans le tableau ci-dessous, la Couronne est la source et l'origine des trois pouvoirs de l'État. Pour simplifier : elle fait le lien entre le législatif (celui qui adopte la loi), l'exécutif (celui qui gouverne) et le judiciaire (celui qui interprète et applique la loi), et ce, dans le but d'assurer la *Paix de la Reine*, autrement dit l'harmonie entre les grands pouvoirs de l'État.



Le Parlement du Canada



La Prérogative Royale

La Majesté la Reine et ses représentants au Canada sont les seuls qui ont le pouvoir de choisir le Premier ministre, de dissoudre le Parlement et d'accorder la Sanction royale aux projets de loi. Normalement, ces prérogatives sont exercées sur le récommandation du Premier ministre en accord avec les conventions constitutionnelles qui encadrent les actions de la Souveraine et de ses représentants. Mais en situation de crise, extrêmement rare, la reine ou ses représentants possèdent l'autorité nécessaire pour préserver la démocratie et ainsi protéger la Constitution et la population canadienne.

En bref, ces pouvoirs de réserve pourraient être comparés à un extincteur d'incendie. Peu sont ceux qui s'en sont déjà servi, et encore moins ceux qui souhaitent devoir s'en servir un jour ; mais la présence visible de l'extincteur est toujours rassurante.

Ainsi, les pouvoirs de réserve – loin d'être antidémocratiques – sont les véritables garants de notre démocratie : ils sont le dernier rempart contre la dictature ou l'usurpation des pouvoirs.

Ordinairement, les pouvoirs de la Couronne, selon l'expression consacrée, sont « **de savoir, d'encourager et de mettre en garde** ».



La Couronne et les Canadiens français

La citation d'Eugène-Étienne Taché à côté – à l'origine de la devise officielle du Québec – nous résume brièvement l'histoire du

peuple francophone en terre canadienne. Elle fait mention des origines de la Nouvelle-France (le lys), cette colonie du royaume de France qui passe sous le pouvoir britannique en 1763 (la rose) et qui contribue toujours à la diversité culturelle proprement canadienne.

L'histoire du Canada français est encore aujourd'hui source de plusieurs divisions et interprétations. Il n'en reste pas moins que sous la Couronne britannique et, sous la Couronne canadienne, le fait français a su perdurer et rayonner.

**« JE ME SOUVIENS
Que né sous le lys
Je croîs sous la rose »**



La devise de la province de Québec dans ses armoiries, ici sculpté dans la pierre sur le mur extérieur de l'Assemblée nationale.

« Il m'est agréable de penser qu'il existe dans notre Commonwealth, un pays où je puis m'exprimer officiellement en français, une des langues les plus importantes de notre civilisation occidentale » – La reine, octobre 1964.

Comme l'écrivait l'historien Marcel Trudel, « la Conquête de 1763 a eu aussi ses avantages ». Elle a permis au peuple canadien-français de s'ouvrir sur le monde, de découvrir les bienfaits de la démocratie parlementaire et surtout, à bénéficier de l'industrialisation d'une contrée qui fut très longtemps majoritairement rurale.

« ... c'est pour moi l'occasion dans cette capitale de la civilisation française en Amérique de participer à votre joie et de souligner les qualités et la loyauté des millions de mes sujets qui parlent la belle langue de France... Demeurez donc fidèles à vos traditions et à votre culture, et contribuez ainsi à la grandeur de notre pays » – La reine, juin 1959.

Dès 1774, par l'Acte de Québec, la Couronne reconnaît la différence des Canadiens français et assure leur épanouissement dans le respect de leurs traditions d'origine, telles que leur foi catholique et leur lois civiles françaises. Et plus tard, tant au Canada qu'en Grande Bretagne, les tribunaux ont affirmé que le Canada est un ensemble de provinces qui « dans un sens, sont des royaumes indépendants ». Encore aujourd'hui, la monarchie canadienne sert à l'affirmation politique de chaque province, et donc à l'affirmation de la nation québécoise.



La reine, accompagnée du Gouverneur générale Jules Léger, inaugurant les Jeux olympiques de Montréal en 1976

« Nous sommes fiers du rôle irremplaçable et de la destinée particulière du Canada français. Pendant 400 ans, il a conservé sa vigueur et sa force. » – La reine, octobre 1964.



La reine du Canada en son royaume

Page gauche, de gauche à droite, du haut en bas : La famille royale assemblée pour la première fois en dehors de la Grande-Bretagne, en résidence à la propriété de la famille Fisher, à Knowlton, Québec, pendant les épreuves équestres des Jeux olympiques de 1976; la princesse Elizabeth dansant à Rideau Hall 1951; la reine recevant des fleurs de Trina Pelletier (7 ans), fille du Chef Léonard Pelletier 1973.

Page droite, gauche à droite, haut en bas : L'emblème officiel des soixantes ans de règne de Sa Majesté;



la reine dévoilant le vitrail commémorant les deux souveraines du Canada qui ont célébré leurs soixante ans de règne; la reine procédant à la mise au jeu officielle; la reine à Halifax, 2010; la reine présidant les célébrations de la Fête du Canada à Ottawa, 2010; la reine rencontrant des Canadiens durant son voyage du Jubilé, 2002.



Le Gouverneur général: charge historique et contemporaine

Puisque la reine est le chef de l'état dans 15 autres royaumes, elle ne peut pas toujours être présente au Canada! Pour cette raison, elle nomme un représentant personnel sur la



recommandation du Premier ministre du Canada. Ce représentant porte le titre de Gouverneur Général et agit au nom de la reine du Canada. Le Premier ministre pour sa part, est conseillé par un Comité non partisan qui lui présente une courte liste de choix.

La charge de gouverneur général est la plus ancienne au Canada. Elle remonte à 1627, lors de la nomination de Champlain par le roi Louis XIII, au début de l'ancien régime français. Les successeurs de Champlain ont occupé le poste pour bien au delà d'un siècle. Lors de la capitulation de Montréal en 1760, le gouverneur Vaudreuil voulut assurer une succession ininterrompue en remettant sa commission de gouverneur général du roi de France au général Amherst, assurant la continuité de la charge vice-royale malgré le changement de puissance coloniale. La charge demeure ininterrompue jusqu'à nos jours.

À titre de représentant de la reine, voici les fonctions habituelles du Gouverneur général:



Son Excellence le très honorable David Johnston,
Gouverneur général du Canada.



À Ottawa, le G
Hall; à Québ

- Convoquer, proroger et dissoudre le Parlement
- Donner la Sanction royale au nom de la reine. C'est à ce moment qu'un projet de loi devient une loi officielle
- Lire le discours du Trône dans la Salle du Sénat
- Encourager et promouvoir l'unité nationale
- Reconnaître l'excellence par la distribution des distinctions honorifiques
- S'entretenir régulièrement avec le Premier ministre du Canada
- Parcourir le pays pour représenter la Couronne
- Accueillir les chefs d'État et les autres visites de marque; et recevoir les hauts commissaires et les ambassadeurs.
- Faire les Visites à l'étranger pour représenter le Canada.



Le Gouverneur général et son épouse en compagnie du Bonhomme carnaval.



Le Gouverneur général réside à Rideau Hall. Sa résidence est à la Citadelle.



Vincent Massey, le premier gouverneur général né au Canada depuis Vaudeuil, en promenade avec sa reine et le Duc d'Edimbourg à Rideau Hall en 1957. Son chien Duff porte la sacoche de la reine.

La monarchie dans les provinces

Le Canada est une fédération. Cela veut dire qu'il existe deux paliers de gouvernement qui administrent le pays : le gouvernement fédéral à Ottawa et les gouvernements provinciaux dans leurs capitale. Chacun a sa fonction publique et un corpus de loi ainsi que son propre parlement. Il y a presque un siècle qu'un grand juriste britannique a déclaré que le Canada est un ensemble de provinces « qui, dans un sens, sont des royaumes indépendants ».

Les Lieutenants-gouverneurs sont les représentants de la reine dans leurs provinces respectives. Ils agissent à titre de chef d'état dans leur province où ils convoquent les députés et accorde la Sanction royale à chaque projet de loi. Ils reçoivent leur premier ministre. Ils encouragent les concitoyens de leur province à des activités bénévoles et aux oeuvres caritatives. Aussi ils représentent leur province à l'extérieur.

Conseillé par un Comité non partisan qui prépare une courte liste de candidats. C'est le Premier ministre du Canada qui recommande les nominations des lieutenants-gouverneurs au Gouverneur-général.



1^{re} rangée : Drapeau du Lieutenant-gouverneur et les armoiries de la Saskatchewan. 2^e rangée : Les armoiries du Québec et le drapeau du Lieutenant-gouverneur.

En date de la publication de ce livret, le Lieutenant-gouverneur du Québec est l'honorable **Pierre Duchesne**, qui est entré en fonction en juin 2007.

S'il n'a pas toujours l'attention médiatique qu'il mérite, le Lieutenant-gouverneur du Québec est tout de même très actif. C'est sa signature qui déclenche les élections provinciales et c'est lui qui appelle au gouvernement le chef du parti qui aura la confiance de l'Assemblée nationale.



Entrée solennelle du Lieutenant-gouverneur du Québec au Salon rouge de l'Hôtel du Parlement.

De plus, il reconnaît le mérite des Québécois en distribuant les Prix du Lieutenant-gouverneur, et il participe à des nombreuses cérémonies protocolaires chaque année.

Les pouvoirs du Lieutenant-gouverneur, à l'instar de ceux du Gouverneur général, sont ainsi essentiels au bon fonctionnement de la monarchie constitutionnelle et du gouvernement parlementaire dans chacune des provinces.



Le Gouverneur général, les Lieutenant-gouverneurs et leurs conjoints en 2012.

Le régime canadien des distinctions honorifiques

Toutes les distinctions honorifiques du Canada trouvent leur source dans la Couronne. C'est la reine qui est souveraine de l'ensemble des ordres tels que l'Ordre du Canada, l'Ordre du mérite militaire et l'Ordre du mérite des corps policiers. L'une des responsabilités de la reine et de son gouverneur général est de reconnaître l'excellence des Canadiens dont les contributions ont fait honneur au pays, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Ordre du Canada

L'Ordre du Canada est au cœur du régime canadien de distinctions honorifiques. Il fut institué le 1^{er} juillet 1967 pour souligner le centenaire de la Confédération. Il a pour but de reconnaître l'ensemble des réalisations des Canadiens qui ont contribué à la société. L'Ordre se divise en trois grades, et donne le droit de porter des initiales après son nom : Compagnon (C.C.), Officier (O.C.) et Membre (C.M.).

Autres distinctions honorifiques

Outre l'Ordre du Canada, il existe un grand nombre de décorations pour bravoure, telles que la Croix de Victoria, la Croix de la vaillance, l'Étoile de la vaillance militaire et la Médaille de la bravoure. En plus, des distinctions comme l'Ordre du mérite militaire et la Croix du service méritoire reconnaissent les services exceptionnels.





Chacune des provinces s'est également dotée de son propre ordre pour souligner les contributions importantes apportées à la vie de la province.

Lors d'occasions particulières telles que les anniversaires

royaux, ainsi que ceux

de la Confédération,

des médailles sont frappées et décernées à un grand nombre de Canadiens en marque de l'estime que la souveraine leur porte en raison des services qu'ils ont rendus à la collectivité et au pays, les services qui à leur tour reflètent l'engagement du souverain.

En plus de ces distinctions honorifiques, il

existe d'autres

prix tels que celui du

Gouverneur général pour

l'entraide qui reconnaît les activités bénévoles des Canadiens; et les Prix qui célèbrent l'excellence en littérature, dans les sports, dans les arts, et aussi dans les sciences humaines et sociales.

Les lieutenants-gouverneurs sont également les parrains de nombreux prix qui reconnaissent l'excellence au niveau provincial.



L'Autorité héraldique du Canada

La Reine a créé l'Autorité héraldique du Canada le 4 juin 1988. Ce faisant, elle a conféré au Gouverneur général le pouvoir d'attribuer des armoiries. En d'autres termes, le Canada a reçu le pouvoir de créer et d'octroyer des symboles héraldiques pour indiquer plus clairement que ces symboles

sont un honneur accordé par la Couronne pour une contribution insigne envers la société canadienne.

L'Autorité héraldique du Canada attribue des armoiries à des institutions, à des sociétés et à des individus partout au Canada.

Parmi les nombreuses armoiries qui ont été concédées ces dernières années, on compte celles de la Ligue monarchiste du Canada (en bas, à droite), celles du Prix du

lieutenant-gouverneur pour l'excellence des vins de l'Ontario (en bas, à gauche) et celles d'organismes municipaux, pédagogiques, militaires et de sécurité publique à la grandeur du pays.

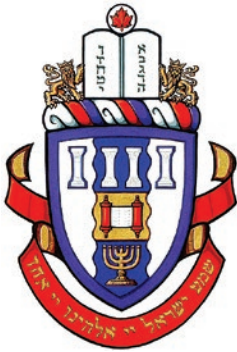




Les armoiries de la
Ville de Québec.



Les armoiries de la Ville de Longueuil, QC.



Les armoiries de la Synagogue
Sheari Israel, à Montréal.



Les armoiries de l'Université Sainte-Anne
en Nouvelle-Écosse.

Lors de son retour
au Canada en 2010,
la reine admire les
nouvelles insignes
de l'Agence des
services frontaliers du
Canada qui venaient
d'être dévoilés.



Saviez-vous que ?

La Couronne canadienne est présente sous plusieurs aspects et à différents niveaux dans notre société? Vous n'avez qu'à regarder autour de vous et vous verrez. En voici quelques exemples :

- La coupe Stanley a été présentée en 1893 par Lord Stanley, Gouverneur général du Canada (1888-1893).
- La coupe Grey a été offerte en 1909 par le comte Grey, Gouverneur général du Canada (1904-1911).
- Le rouge et le blanc ont été proclamées couleurs officielles du Canada en 1921 par le roi Georges V.
- Les billets de banque, la monnaie et les timbres-poste sont à l'effigie du monarque régnant
- L'Hôtel du Parlement, à Québec, est le seul édifice du genre au Canada coiffé d'une couronne sur la tour principale.
- Les fleurs de lys que l'on retrouve sur le drapeau du Québec rappellent la monarchie française au Canada.
- La reine est le Colonel-en-chef du légendaire Royal 22^e Régiment, le seul régiment entièrement francophone des Forces régulières de l'Armée.
- L'Alberta a été nommée en l'honneur de la princesse Louise Caroline Alberta, fille de la reine Victoria et épouse du Gouverneur général Lord Lorne (1878-1883). À trente-deux ans, il est le plus jeune à avoir occupé ce poste.





- L'Île-du-Prince-Édouard doit son nom au troisième fils du roi Georges III. Il vécut à Québec où il fit sensation pendant deux ans entre 1791 et 1793. Il savait se déplacer facilement entre les élites canadiennes-françaises, celles des officiers britanniques et celles des loyalistes américains. Il résidait au cœur de la capitale, mais se réfugiait souvent à sa maison d'été, Kent House, aux chutes Montmorency.
- La ville de Victoria, en Colombie-Britannique, a été nommée en l'honneur de la reine Victoria.
- La reine Elizabeth II est rentrée chez elle au Canada vingt-deux fois depuis 1952.
- Les navires de la Marine royale du Canada portent le sigle « NCSM » signifiant « Navire canadien de Sa Majesté ».



Les autres royaumes de Sa Majesté

Le Canada partage son chef d'État avec quinze autres pays dans toutes les régions du monde. Ces seize États souverains sont désignés sous l'appellation des *Royaumes du Commonwealth* et la population totale de ceux-ci est d'environ 135 millions d'habitants.

Le Commonwealth

Le Commonwealth des Nations est une organisation internationale composée principalement, mais non exclusivement, d'anciennes colonies britanniques. Sa mission est de promouvoir la démocratie, les droits de la Personne, le bon gouvernement, la primauté du droit, les libertés individuelles, l'égalitarisme, le libre échange, le multilatéralisme et la paix dans le monde.

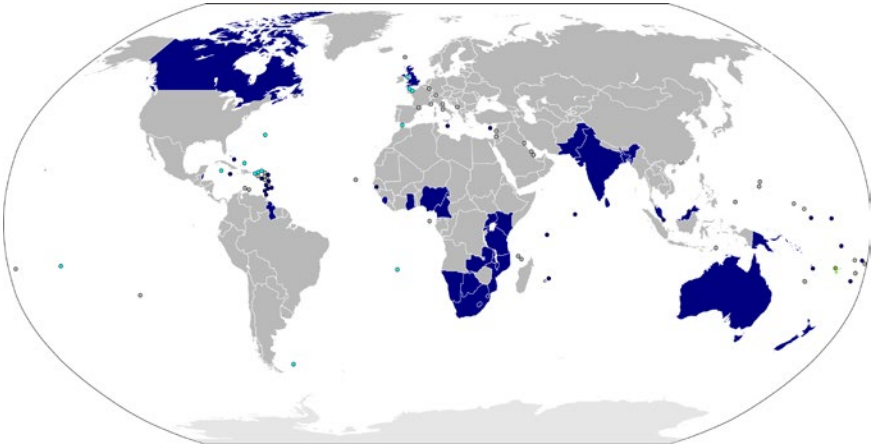
Le Commonwealth n'est pas une union politique mais plutôt une entité intergouvernementale où tous les pays se retrouvent en tant que partenaires égaux.

Ses différentes activités sont gérées par un secrétariat et sont discutées lors de réunions biennales entre les chefs de gouvernement. Le symbole de la libre association de tous ces pays est le Chef du Commonwealth, fonction occupée par Sa Majesté la Reine.

Il y a actuellement 54 États membres du Commonwealth, avec une population de 2,1 milliards d'habitants.



Drapeau du
Commonwealth.



Les 54 pays du Commonwealth

Les royaumes du Commonwealth

Antigua-et-Barbuda

Australie

Bahamas

Barbade

Belize

Canada

Grenade

Jamaïque

Nouvelle-Zélande

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Royaume-Uni

Saint-Christophe-et-Niévès

Sainte-Lucie

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Îles Salomon

Tuvalu



Les souverains du Canada

Monarques britanniques

1485–1509	Henri VII
1509–1547	Henri VIII
1547–1553	Édouard VI
1553–1558	Marie I ^{ère}
1558–1603	Elisabeth I ^{ère}
1603–1625	Jacques I ^{er}
1625–1649	Charles I ^{er}
1649–1660	(république)
1660–1685	Charles II
1685–1688	Jacques II
1688–1702	Guillaume III
1688–1694	Marie II
1702–1714	Anne
1714–1727	Georges I ^{er}
1727–1760	Georges II
1760–1820	Georges III
1820–1830	Georges IV
1830–1837	Guillaume IV

Monarques canadiens

1837–1901	Victoria
1901–1910	Édouard VII
1910–1936	Georges V
1936	Édouard VIII
1936–1952	Georges VI
1952–	Elizabeth II*

* Selon le Secrétaire canadien de la reine depuis le milieu/fin des années 1950, la règle bien établie est que « Elizabeth » n'est jamais traduite en français par « Elisabeth ».

Monarques français

1515–1547	François I ^{er}
1547–1559	Henri II
1559–1560	François II
1560–1574	Charles IX
1574–1589	Henri III
1589–1610	Henri IV
1610–1643	Louis XIII
1643–1715	Louis XIV
1715–1763	Louis XV
	(roi de France 1715-1774)

Le Traité de Paris (1763) mit fin à la présence ininterrompue de la France en Amérique du Nord.



Drapeau canadien p

Pour plus de renseignements

Sites Internet

Le site officiel de la Couronne canadienne (couronnecanadienne.gc.ca/fra); de la Famille royale (royal.gov.uk); du site du Gouverneur général (gg.ca); et celui des dix lieutenant- gouverneurs sont des sources de renseignements et de photographies très intéressantes.

Le site de la Ligue monarchiste du Canada (monarchist.ca/fr) est également une source importante d'information sur la Couronne. Vous pouvez y trouver aussi les publications antérieures de la Ligue et des liens vers la page Facebook, Twitter et YouTube de la Ligue et de ses administrateurs.

Publications

Chevrier, Jean, éd. *Les Gouverneurs Généraux du Canada*. En collaboration. 2013.

Fraser, John. *The Secret of the Crown: Canada's Affair with Royalty*, 2012.

Joyal, l'honorable Serge, sénateur. « La Couronne et le gouvernement par le Premier Ministre » un article dans *Les Nouvelles Monarchiques du Canada*, le périodique de La Ligue monarchiste du Canada, printemps 2011, numéro 32. Traduction d'un chapitre dans *The Evolving Canadian Crown*, décrit ci-dessous.

Marr, Andrew. *The Real Elizabeth: An Intimate Portrait of Queen Elizabeth II*, 2012.

Jacques Monet. *La Monarchie au Canada*, 1979.

Monet, Jacques. « La Couronne ». *Le système parlementaire canadien*, 1^{ère} édition (seulement), éd. Manon Tremblay & Marcel Pelletier. 1996.

Chapitre traitant de la Monarchie canadienne, pp 143-154.

Shawcross, William. *The Queen Mother: The Official Biography*, 2009.

Smith, David E. *The Invisible Crown: The First Principle of Canadian Government*, 1995.

Smith, Jennifer and Jackson, D. Michael, ed. *The Evolving Canadian Crown*, 2012.

Tidridge, Nathan. *Canada's Constitutional Monarchy*, 2012.



« Je chéris ma place dans la vie du Canada, et mon lien avec les Canadiens de partout [...]. C'est mon privilège de vous servir en tant que reine du Canada au meilleur de mes compétences, de jouer mon rôle dans l'identité canadienne, de préserver les traditions et l'héritage canadiens, de reconnaître l'excellence et l'accomplissement canadiens et de chercher à donner un sens de continuité en ces temps excitants, en perpétuel changement, où nous pouvons nous compter chanceux de vivre. »

– Sa Majesté la reine du Canada, en 2002



Ce livret est publié par la Ligue monarchiste du Canada, qui l'offre gratuitement aux écoles, aux organismes publiques et aux groupes communautaires. De plus, il est en vente au coût de 1\$/unité et 5\$/6 copies.



C.P. 1057, Succ Lakeshore Ouest
Oakville, ON, L6K 0B2
1-800-465-6925
domsec@monarchist.ca

monarchist.ca